



Pose réopartiteurs de chauffage

Par **mraph21**, le **22/03/2011** à **15:22**

Bonjour,

Copropriétaire dans un immeuble d'une vingtaine d'appartements, j'ai demandé de mettre l'ordre du jour de la prochaine réunion de copropriété la mise en place de répartiteur de chaleur car ces derniers sont obligatoires dans notre immeuble (d'après la loi ...). Désirant la mise en place des ces répartiteurs, si certains copropriétaires ne veulent pas, je voulais savoir quel moyen de "pression" je pourrais leur dire pour qu'ils acceptent ces répartiteurs ? Que risque-on si nous sommes "hors la loi" ? Merci d'avance

Par **youris**, le **22/03/2011** à **17:13**

bjr,

si votre syndic connaît son métier, et qu'il indique que la pose de ces appareils est obligatoire, l'a.g. n' a pas d'autre solution que de voter cette résolution.

c'est le même principe que les mises aux normes des ascenseurs.

cdt